

# Prévention du Bruit

## Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement [PPBE]

Approuvé à l'unanimité lors du Conseil municipal du 14 novembre 2014, le PPBE [Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement] goulainais est le fruit du travail collaboratif entre les différents gestionnaires d'infrastructures génératrices de bruit sur la commune : services de l'État, Conseil départemental de Loire-Atlantique et mairie.

### Qu'est-ce qu'un PPBE ?

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement [PPBE] est un document officiel et stratégique qui

- cartographie le bruit des routes, des voies ferrées, des aéroports et des industries,
- recense les actions déjà prises ou en cours, et définit celles prévues pour les prochaines années,
- propose une évaluation du nombre de personnes exposées à un niveau de bruit excessif et identifient les sources des bruits dont les niveaux devraient être réduits,
- répertorie les zones dont les valeurs limites sont dépassées ou risquent de l'être.

“ Objectifs : mieux prévenir, traiter et réduire les effets néfastes du bruit sur la santé, et préserver les zones dites "calmes" ”

Cette démarche répond à une directive européenne du 25 juin 2002 demandant aux agglomérations de plus de 100 000 habitants d'évaluer les nuisances sonores sur leur territoire et d'en gérer les risques. Appartenant à l'agglomération nantaise au regard de l'INSEE, Haute-Goulaine est donc concernée.

### Le PPBE goulainais



Pour établir son projet de PPBE, la commune s'est appuyée sur la Cartographie Stratégique du Bruit [CBS] réalisée en 2008 par les services de Nantes Métropole. Ces cartes ont permis de déterminer que, [sur la commune, seules les voies routières sont sources de bruit. En effet, outre l'absence de bruit ferroviaire ou aéroportuaire, aucune activité industrielle soumise à autorisation et jugée bruyante n'a été identifiée sur le territoire. Par ailleurs, l'analyse du projet de PPBE met en évidence qu'aucune habitation goulainaise n'est exposée à des niveaux de bruit supérieurs au seuil autorisé.

## A télécharger



[Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Haute-Goulaine](#) | Mo




[la carte des niveaux d'exposition au bruit sur 24 h](#) | 350 Ko




[la carte des niveaux d'exposition au bruit sur la période de nuit 22 h – 6 h](#) | 275 Ko




[les zones susceptibles de dépasser la valeur-seuil sur 24 h](#) | 185 Ko

 Les zones susceptibles de dépasser la valeur-seuil la nuit 175 Ko

---

 Les statistiques relatives aux populations et bâtiments sensibles exposés 87 Ko

---

 La notice explicative pour bien comprendre les cartes de bruit 688 Ko

---